

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 3 décembre 2015

### RESULTATS DE L'ENQUETE EUGIN/ODOXA

### **VITRIFICATION « SOCIETALE » DES OVOCYTES : D'ACCORD... MAIS PAS EN FRANCE !**

Autorisée depuis 2011 dans des cas précis, de cancer par exemple, la vitrification des ovocytes est une pratique encore interdite en France pour les femmes souhaitant uniquement préserver leur fertilité. Or, études, carrière, ou rencontres plus tardives..., elles aspirent de plus en plus à une stabilité économique et affective avant de se lancer dans l'aventure de la maternité.

Considérée par Carl Djerassi, créateur de la pilule contraceptive, comme « *une avancée capitale en matière de procréation* », la vitrification d'ovules pour des raisons dites « sociétales », a gagné du terrain ces dernières années dans les pays d'Europe qui l'autorisent. C'est le cas en Espagne où la clinique Eugin a vu croître la demande en particulier de jeunes femmes Françaises.

Cependant, "Un bébé quand je veux", ce slogan clamé par des générations de femmes qui revendiquaient la libéralisation de l'accès à la contraception ne semble pas faire écho lorsque l'on parle de vitrification « sociétale ». Alors pourquoi ne peut-on pas parler de phénomène de société en ce qui concerne cette technique ? L'enquête inédite<sup>1</sup>, menée par la clinique Eugin avec l'institut Odoxa, apporte des éléments de réponse à cette question.

#### **Vitrification sociétale : un niveau de connaissances qui surprend pour une pratique interdite en France**

Même si congeler ses ovocytes sans « raison médicale » est une pratique interdite en France, le sujet est, contre toute attente, connu de nombreux Français : 7 Français sur 10 (72%) en ont déjà entendu parler, dont 81% de femmes.

Près de **7 français sur 10**  
sont au fait des règles qui  
encadrent la vitrification  
d'ovocytes dans notre pays.

Sur les questions de législation, le niveau d'information s'avère quasiment aussi élevé : 68% des Français savent que la congélation des ovocytes est uniquement autorisée dans notre pays pour les femmes touchées par certaines maladies, ou pour les femmes engagées dans un parcours de procréation médicalement assistée (65%). Par ailleurs, près

de 2 français sur 3 (69%) savent également que la procédure est interdite pour les femmes qui souhaiteraient simplement retarder le moment où elles seront enceintes. Au global, près de 7 Français sur 10 connaissent les règles qui encadrent la vitrification sociétale dans notre pays et si les femmes sont davantage au fait du sujet (moyenne de 70% de réponses justes), les hommes ne sont pas très loin derrière (de 58 à 68% de réponses justes).

<sup>1</sup> Enquête réalisée auprès d'un échantillon de 1001 Français âgés de 18 ans et plus, interrogés par Internet les 5 et 6 novembre 2015.

D'autre part, 89% des Français savent que des pays européens autorisent l'autoconservation des ovocytes pour des raisons non médicales. Enfin, même sur une question beaucoup plus pointue comme le prix d'une intervention à l'étranger, (congélation des ovocytes et conservation pendant 4 ans), les ordres de grandeurs indiqués par les Français (3 300 €) ne s'éloignent pas trop des prix moyens observés dans la réalité (autour de 2 000€). Seul ¼ de nos concitoyens (26%) imagine que cela coûte 5 000€ ou plus.

### 9 français sur 10 (89%)

savent que la vitrification « sociétale » est pratiquée dans certains pays européens.

## Des Français qui ne sont pas favorables à la vitrification sociétale dans l'hexagone...

### 6 Français sur 10 (59%)

sont opposés à la légalisation de la vitrification des ovocytes pour des raisons non médicales.

Les Français, s'ils sont relativement bien informés, ne sont pas prêts à ce que l'autoconservation des ovocytes sorte du cadre strictement médical. Seuls 40% d'entre eux y seraient favorables, mais les avis apparaissent bien plus contrastés selon les catégories d'âge. Ainsi, les Français de 30 à 45 ans qui pourraient potentiellement

être concernés par ce sujet et ont plus de facilité à se projeter, sont plus ouverts à une légalisation : 49% des hommes et 45% des femmes seraient « pour ». En revanche, les Français de 46 ans et +, opposés à plus de 60%, font fortement chuter la proportion de ceux qui souhaiteraient un changement de législation.

Des questions éthiques et déontologiques expliquent avant tout l'opposition des Français à la légalisation de la vitrification sociétale. Est cité en tête, le risque de sélection des embryons (37%), suivi de l'exploitation commerciale de la détresse des femmes (24%), à quasi-égalité avec un procédé jugé « contre-nature » (23%). Sont également évoqués, mais de façon marginale, le fait que cela conforterait l'idée que la maternité nuirait à la carrière (11%) ou parce-que ce serait contraire à sa religion (5%).

Dans la même logique, les 2/3 des Français (64%) désapprouvent clairement l'initiative d'entreprises américaines (Apple et Facebook) qui proposent à leurs salariées de prendre en charge les frais à engager pour la vitrification de leurs ovocytes. Seuls les répondants favorables à une législation en faveur de l'autoconservation divergent : ils sont 63% à déclarer que cette initiative est « une bonne chose ».

## ... mais paradoxalement compréhensifs vis-à-vis des femmes qui partent à l'étranger pour y avoir recours

Même s'ils ne sont pas favorables à une modification de la loi à ce sujet, les Français sont une majorité (54%) à comprendre les femmes qui partent à l'étranger faire congeler leurs ovocytes. Cette opinion est encore plus nette chez des Français âgés de 30 à 45 ans, qui sont, rappelons-le, près d'1 sur 2 à être favorables à la légalisation de l'autoconservation : 60% d'entre eux déclarent comprendre ces femmes.

### Plus d' 1 Français sur 2

(54%) comprend les femmes qui partent à l'étranger faire congeler leurs ovocytes.

Il est intéressant de noter que le sexe de la personne interrogée n'a guère d'incidence sur les réponses : ainsi, les hommes de 30 à 45 ans ne se sentent pas moins concernés que les femmes, ce qui démontre si besoin est qu'il s'agit d'un sujet de couple et non de femme uniquement.

## Une technique associée principalement aux femmes homosexuelles... à tort !

Près d' **1 Français sur 2** (44%) pense que les femmes souhaitant avoir recours à une vitrification sociétale sont homosexuelles.

Quelles raisons les Français mettent-ils en avant pour expliquer leur rejet d'une modification de la loi Française alors même qu'ils déclarent comprendre les femmes recourant à la congélation de leurs ovocytes ? Leur « traditionalisme » vis-à-vis des sujets liés à la famille et la perception du profil et des motivations des

femmes ayant recours à l'autoconservation jouent sans doute un rôle majeur. En effet, 44% des personnes interrogées pensent que les femmes souhaitant avoir recours à une vitrification sociétale sont des femmes homosexuelles. Dans les faits, la majorité des femmes qui ont aujourd'hui recours à la vitrification de leurs ovocytes sont des femmes hétérosexuelles, célibataires, qui souhaitent avoir un enfant, mais qui n'ont pas encore rencontré un partenaire pour le faire.

Un autre facteur intervient également sans doute dans cette réticence : les motifs dits « de confort » que l'on prête aux femmes souhaitant recourir à l'autoconservation pour des raisons non médicales. Ainsi, 29% des Français pensent que les femmes ont recours à l'autoconservation parce qu'elles sont célibataires et craignent de ne plus être fertiles lorsqu'elles rencontreront l'homme de leur vie, 27% pensent qu'elle le font pour mener une carrière avant d'avoir un enfant, et 22% pour profiter de leur vie avant d'avoir un enfant. Des motifs qui, pour certains, ne justifient sans doute pas de faciliter la congélation d'ovocytes et s'apparentent plus à des choix de vie qu'à une véritable évolution sociétale.

## Pour les pro-légalisations toutefois, une démarche qui va dans le sens du progrès médical et social

30% des Français favorables à l'autoconservation des ovocytes mettent en avant un progrès médical auquel il ne faut pas s'opposer. Ils sont 27% à penser par ailleurs que cela permettrait une meilleure égalité hommes-femmes, puisque les hommes, eux, peuvent congeler leur sperme par convenance. Plus loin derrière, 18% pensent que cela permettrait aux femmes sans partenaire de ne plus craindre leur horloge biologique, 13% que celles-ci pourraient ainsi prolonger leur période de fertilité et 11% qu'elles pourraient ainsi mener leur carrière avant d'avoir un enfant. Ces 3 derniers pourcentages additionnés (42%) plaidant en faveur d'une fertilité prolongée.

**1 Français sur 3** (30%)

favorable à l'autoconservation des ovocytes pense que cela va dans le sens du progrès médical.

Il n'en demeure pas moins que, au global, plus de 8 Françaises sur 10 (83%) déclarent qu'elles ne seraient pas prêtes à avoir recours à la congélation de leurs ovocytes pour des raisons non médicales, même si c'était autorisé par la loi française. Seuls 16% affirment cependant qu'elles y seraient prêtes (22% des 30-45 ans), soit tout de même un potentiel de 4 millions de femmes.

Pour en savoir plus : <http://www.timefreeze.es/fr/>

## Contacts presse

Elodie Lenoir - 0140541972- e.lenoir@thedesk.fr  
Stéphanie Kanoui - 0611660050 - s.kanoui@thedesk.fr